L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 MAI 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 83, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS:
MERCREDI MATIN, 9 MAI 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou accepter [illegible] compte pour les propriétaires de l'Abeille, [illegible] M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, [illegible] collecteurs.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.

MAGNE & WEISSE.

LES ASSERTIONS DEMENTIÉES PAR LES FAITS.

On lit dans un journal locofoco de la Nouvelle-Orléans:

"La principale industrie de notre Etat, l'industrie sucrière, protégée par le tarif de 1846, [illegible] aux exigences des whigs du Nord. [illegible] pas oublier que la protection accordée [illegible] sucres était l'œuvre de la majorité démocratique du dernier Congrès, malgré l'opposition qu'elle avait rencontrée parmi les whigs des deux chambres."

Il y a dans ces quelques lignes presqu'autant d'erreurs que de mots. Si les whigs ont combattu le tarif de 1846 ce n'est pas parce qu'il protégeait trop, mais au contraire parce qu'il protégeait pas assez.

Le tarif de 1842, qui était l'œuvre des whigs, [illegible] en passant des whigs du Nord aussi bien que des whigs du Sud, accordait aux sucres une protection de 24 cents par livre,—[illegible] de 60 à 120 pour cent.—Le tarif démocratique de 1846, n'accorde que 30 pour cent.

Si notre voisin avait pris la peine de comparer [illegible] deux tarifs il n'aurait pas commis une pareille bévue.

[illegible] LE MOUVEMENT [illegible].—La Convention [illegible] qui s'est réunie à Bâton-Rouge, lundi [illegible], a désigné les candidats suivants:—M. [illegible] WALKER, des Rapides, pour les fonctions de gouverneur; M. J. B. PLAUCHÉ, de la Nouvelle-Orléans, pour celles de lieutenant-gouverneur, M. ZÉNON LEDOUX pour la place d'auditeur.

ARRIVÉE DU STEAMER ANGLAIS.

Nous lisons dans le *Charleston Mercury* du 3:

"Hier soir, à dix heures, notre correspondant nous a appris par le télégraphe que le steamer était arrivé à St-Johns et qu'il nous transmettrait les nouvelles d'Europe pendant la nuit. Nous n'avons cependant encore rien reçu; notre [illegible] nous arrivera sans doute aujourd'hui."

Si le steamer est arrivé le 2 nous recevrons [illegible] une dépêche télégraphique.—De [illegible] transmises régulièrement [illegible].

[illegible] télégraphique vient [illegible]. Nous la reproduisons:

[illegible] *America* est arrivé.

Le gouvernement français s'est décidé à [illegible] du pape pour le rétablir sur le [illegible]. Des troupes ont été embarquées pour Civita-Vecchia.

"La guerre des duchés se poursuit avec une grande vigueur et est également désastreuse aux deux parties belligérantes. Les Danois [illegible] un strict blocus des ports allemands.

[illegible] télégraphique reçue à Frankfort [illegible] prussiens ont en[illegible].

[illegible] gardes nationaux de [illegible] de se rendre à Londres.

[illegible] se dispose à reprendre ses paiements.

[illegible] il règne une certaine activité sur le marché au coton."

[illegible] NOUVELLES.—Le *Courier and Enquirer* de New-York publie une dépêche télégraphique transmise de Londres à Liverpool au moment où le *Cambria* allait partir, et qui renferme les nouvelles les plus récentes du continent.

La proposition tendant à rendre aux contribuables [illegible] de la taxe additionnelle des [illegible] centimes a été rejetée par l'Assemblée Nationale à une majorité de 541 voix contre 110.

[illegible] de Lyon annonce que des ordres [illegible] au quartier général de l'armée des Alpes pour diriger une brigade sur Marseille. Cette brigade, [illegible] la colonne expéditionnaire [illegible] prête pour [illegible] au débarquement à Civita Vecchia.

La *Presse* confirme la nouvelle que Gênes [illegible] sa discrétion au général La Marmora.

[illegible] socialiste auquel ont assisté cinq [illegible] a eu lieu à Lyon.

[illegible] de Naples vont jusqu'au 6 avril. Ils [illegible] le général napolitain Filangieri [illegible] ses opérations contre la Sicile. [illegible] d'abord couronnées de succès; mais [illegible] une résistance désespérée de la [illegible].

Les Danois ont été vainqueurs à Sundewitt. [illegible] les troupes des duchés, il ont [illegible] les Allemands et les ont mis en fuite. [illegible] pris seize pièces de canon.

[illegible] des troupes prussiennes engagées [illegible] d'environ 12,300 hommes.

CANADA.—Les journaux de New-York racontent [illegible] détails des troubles [illegible] Canada par la sanction définitive [illegible].

[illegible] agitation la plus vive régnait à [illegible]. Vers deux heures de l'après-midi une [illegible] a eu lieu au Champ-de-Mars. [illegible] à voté des résolutions énergiques [illegible] de rappeler lord Elgin. A la [illegible] des principaux orateurs, le peuple a [illegible] se disperser. Mais le soir, on a appris que le gouvernement armait des constables [illegible] française et ce fut l'irritation a été portée à son comble. Il y a eu même une rencontre entre ces derniers et une vingtaine d'Anglais; plusieurs coups de feu ont été échangés [illegible] eu des blessés. Les troupes, rangées [illegible] sur la place du Bon Secours, sont [illegible] les armes toute la nuit.

[illegible] dates, les mécontents s'organisaient [illegible] et l'on s'attendait à une collision [illegible] force armée.

Tout le Haut Canada est en proie à une effervescence extraordinaire. A Cobourg, le gouverneur [illegible] en effigie. Les provinces supérieures [illegible] rapidement.

[illegible] n'est pas probable que l'émeute [illegible] lord Elgin se dispose [illegible] à Montréal.

[illegible] l'annexion du Canada aux Etats-Unis, [illegible] personne n'y songe sérieusement. Voici comment s'exprime sur ce sujet le *Toronto Globe*:

"Les personnes bien informées savent parfaitement que les tories ne parlent d'annexion que pour effrayer lord Elgin et partant la métropole. Ils ne désirent au fond qu'un changement de ministère. Ils n'y réussiront pas cependant, et ils devraient renoncer une bonne fois à leur folle tentative. Si les tories n'arrivent pas au pouvoir, cet événement n'aura certainement pas lieu, ce ne sera pas leur faute; ils auront tout fait pour renverser l'administration. Ils sont même parvenus à faire croire à l'Angleterre que le Canada est en pleine rébellion, etc."

Il paraîtrait d'après ce langage que les tories ne [illegible] les provinces anglaises que pour arriver plus promptement à un remaniement du cabinet. Mais il y a, nous le savons, au fond du débat, autre chose qu'une soif de question ministérielle. C'est la haine de l'influence française qui arme les tories. Ils n'ont aucune intention de s'affranchir du joug de la mère-patrie et encore moins de s'annexer aux Etats-Unis. Ils sont tories et resteront tories, c'est-à-dire ennemis du gouvernement républicain sous toutes les formes, mais aveuglés par leur fanatisme, ils voudraient réduire les canadiens d'origine française à l'état d'ilotes, leur interdire toute participation dans le gouvernement, les écarter des [illegible] publiques, proscrire leur langue, les tenir dans un perpétuel vasselage.

Les tories ne réussiront pas. Le gouvernement de lord Elgin saura les faire rentrer dans le devoir.

MEXIQUE.—Nous avons des journaux de Vera-Cruz du 30 avril, de la ville de Mexico du 24, et de Jalapa du 27.

Le *Monitor* du 22 en publiant les nouvelles de la Californie que nous lui empruntons, [illegible] que le général Smith a organisé une [illegible] à San Francisco. Le gouvernement [illegible] l'exploitation des *placeres* qui appartiennent au domaine national, [illegible] qu'il n'a pas les forces suffisantes pour [illegible]. Le journal que nous citons publie un long article en faveur de la canalisation de l'isthme de Tehuantepec.

Le Congrès mexicain discute un projet de loi tendant à créer un nouvel Etat de plusieurs portions détachées d'Acapulco, de Chiapas, de Taxco, de Tlapa et de Coyacán.

Le théâtre national de Mexico doit être prochainement illuminé au gaz.

Le choléra s'avance rapidement vers la capitale du Mexique. Aux dernières dates on signalait sa présence du fléau dans le voisinage de Puebla.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

Nous recevons par la voie du Mexique des nouvelles de la Californie qui ne datent que de cinquante-quatre jours. Les détails suivants sont loin d'être dépourvus d'intérêt: nous les empruntons au *Monitor Republicano*.

Nos avis de San Francisco vont jusqu'au 15 mars. Les citoyens de cette ville ont résolu d'établir une assemblée législative pour gérer les affaires de la province ou plutôt du district qu'ils habitent. Ils nommeront en même temps trois magistrats pour rendre la justice.

L'hiver a été extrêmement rigoureux dans la Californie et dans l'Oregon. Le bruit s'était répandu qu'un gisement aurifère venait d'être découvert dans ce dernier territoire, mais toutes les recherches ont été infructueuses.

Sur les bords du Sacramento, malgré le froid et la neige de janvier, la plupart des chercheurs d'or n'ont pas voulu interrompre leurs travaux. Ils n'ont quitté les *placeres* que lorsqu'ils y ont été contraints par la crue des rivières.

Dans plusieurs meetings tenus à San Francisco, il a été voté d'énergiques résolutions contre l'introduction de l'esclavage dans la province. Les Indiens sont plus utiles aux habitants que ne le seraient des esclaves.

Un marchand de San Francisco écrit au *Monitor* de Mexico, sous la date du 9 mars, que dans la vaste étendue des *placeres*, il y a à peine un pied de terre qui ne renferme de l'or. Il y a même des endroits, ajoute-t-il, où une auge de terre donne en moyenne une livre du précieux métal. Tout est cher ici, continue le correspondant, surtout le transport et le travail des ouvriers. Il faut payer quatre ou cinq cents piastres pour se rendre de San Francisco à Santa Clara, et la distance n'est que de quarante-un milles.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Le doyen des artistes du théâtre d'Orléans prend son bénéfice demain soir. Le public serait ingrat s'il ne s'empressait de récompenser les longs et utiles services de M. MATHIEU. Mais ce n'est pas seulement une affaire de reconnaissance; le bénéficiaire, qui connaît de longue date ses habitués, a composé un programme qui ne peut manquer d'attirer la foule. Que dites-vous de la *Part du Diable*, opéra en trois actes; d'un intermède musical, et de *Roland Furieux*, vaudeville nouveau en un acte? Allez voir cela et souvenez-vous que la représentation de jeudi est l'une des dernières de la saison.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Mme de Sennecey.—La Roche noire.—Qui perd gagne.—Sardanapale.—Bénéfices et bruits divers.

En lisant le sommaire de notre article, nous sommes presqu'effrayés de l'abondance des matières entassées devant nous et nous regrettons la paresse qui nous a retenus depuis tantôt huit jours. Mais enfin puisque le mal est fait, tâchons de le réparer et ne parlons que des points saillants de la semaine qui vient de s'écouler.

Au bénéfice de Maria, la pièce capitale a été la *Comtesse de Sennecey*, dans laquelle l'heureuse artiste a eu les plus belles inspirations et cela à presque toutes les scènes; toutefois nous devons citer hors ligne le moment où la comtesse surprend son mari avec Georgina. L'entrée de Maria a été admirable de vérité tragique, et si Mme Richer et Montassier avaient eu lui donner la réplique convenablement, nul doute que les applaudissements n'eussent été plus nombreux et n'eussent pendant quelques instants interrompu la représentation. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle création est une des plus belles, des plus complètes que Maria nous ait données jusqu'à ce jour. Il est à regretter qu'elle ne soit rencontrée dans une pièce aussi faiblement intriguée que le drame de la Comtesse de Sennecey.

Lundi dernier a eu lieu l'une des plus charmantes soirées de la saison et ce au bénéfice de M. Flot. On a d'abord joué le Château de la *Roche noire*, vaudeville en un acte qui a fourni à M. Berton l'occasion de nous révéler son talent de bon et excellent comédien; il a été vraiment parfait de nuances et de verve comique et a rivalisé de jeu avec M. Lavergne, qui a rendu fort bien le rôle du mari. Nous tenterons sincèrement ces deux artistes de leur succès. Quand M. Berton, qui jouait dans *Qui perd gagne*, n'a pas cru avoir fait assez en jouant comme nous venons de le dire, et dans la création d'Hector de Satenay, il s'est vraiment surpassé. La manière réellement remarquable dont ce rôle a été rendu, nous a fait croire un instant que nous étions aux Français, et certes le jeu de Maria et un peu aussi celui de Montassier prêtait à cette illusion. Cette charmante comédie de Picard Cauvonge a été vivement et chaudement applaudie, et nous défions tous les critiques de produire un acte aussi fin, aussi gracieux que celui-ci. Si l'auteur veut écouter notre conseil et couper la scène des cartes beaucoup trop longue, nous n'aurons qu'une chose à lui dire; c'est d'envoyer sa pièce en France affronter la sanction du public parisien.

Après cette gracieuse causerie est venue la grande pièce ou plutôt, pour parler comme l'auteur, les scènes lyriques intitulées: *Mort de Sardanapale*. En deux mots nous dirons aux plus impatients qu'un succès légitime a accueilli cet opéra et que le compositeur a dû venir en personne recevoir les bravos et les félicitations du public.

Pour les moins pressés ou les plus curieux nous donnerons notre jugement non pas en musicien, mais en auditeur attentif. L'ouverture nous a paru d'un style un peu vague et peut-être un peu trop travaillée pour pouvoir être jugée avec justesse à la première audition. Toutefois elle est d'un effet puissant et rendue avec cette supériorité qui distingue nos musiciens de l'orchestre d'Orléans. Nous ne voulons point analyser toute la pièce; l'espace nous le défend; nous dirons seulement que le premier acte est d'une grande beauté et renferme le morceau capital de la pièce, un magnifique trio, traité d'une manière large et vraiment magistrale. Outre ce trio qu'ont admirablement rendu Duluc, Valet et Mme Berton, il faut citer aussi le duo qui le précède entre Duluc et Mme Berton, et au second acte les charmants couplets: *Effacez vous, souvenirs superflus*. Les chœurs sont parfaitement agencés et dominent bien l'orchestre, qualité trop rare de nos jours; nous citerons parmi eux le chœur du serment, malgré quelques réminiscences des Huguenots, celui qui termine le premier acte et le chœur final du bûcher qui est bien écrit: néanmoins il a un défaut capital, celui de rappeler cette romance si connue: *la voilà, la voilà, cette France chérie, &c.*

Somme toute l'œuvre de M. Curto est belle et a prouvé d'une manière irréfragable les progrès que font ce compositeur et le goût du public qui a parfaitement compris la partition et applaudi à propos.

Nous ne parlons ni du poème, puisque c'est une traduction de Byron, ni des costumes qui auraient pu être plus exacts. Toutefois nous remercions Duluc, qui, pour ne pas nous priver de cette représentation, a chanté avec la fièvre et risqué de compromettre son magnifique talent.

Voilà le passé; l'avenir n'est pas moins riche, en promesses du moins.

Ainsi nous annoncerons à nos lecteurs les nouvelles suivantes:

Jeudi aura lieu le bénéfice de M. et Mme Mathieu. Pas n'est besoin, je pense, de vous rappeler tout ce que nous devons à ce couple si connu du public et qui est d'une utilité si grande au théâtre. Si nous parlions de leur talent, nous n'en finirions vraiment pas et depuis plus de dix ans que M. et Mme Mathieu sont parmi nous, ils ont eu une si large part dans les bravos que personne ne peut contester leur succès. Le souvenir de leurs bons et loyaux services dramatiques ne contribuera pas moins que la composition du spectacle à attirer la foule au théâtre. Ainsi, demain nous aurons *Roland Furieux*, vaudeville des plus gais, des plus bouffons; puis viendra un intermède musical dans lequel paraîtront Mme Mathieu et notre excellent Coradi, ce dernier chantera le morceau des *Folies Amoureuses*, que tous les dilettanti admirent à juste titre. Enfin aura lieu la reprise de la *Part du Diable*; cet opéra aura de plus un attrait piquant, celui de nous montrer Mme Berton en travesti. Nous espérons que cette fois elle se tiendra droite comme cela convient à un diable de bonne maison.

Mardi prochain aura lieu une solennité, véritable témoignage de gratitude offert à M. Davis par la population Orléanaise et dont on trouvera l'explication dans une autre partie de nos colonnes.

Jeudi, 17, sera consacré à la représentation d'adieu de M. Bernard qui quitte définitivement la scène. Dans notre prochain feuilleton, nous donnerons le détail de la soirée que nous offre ce vétéran de la scène; il fut, chacun le sait, un des premiers à jouer au succès au Mexique et nous [illegible] pièce de lui, sous le titre de *la Nouvelle-Orléans en 2000*.

Samedi, probablement apparaîtra *Juan*, le beau drame de Placide Canonge. Ce sera un succès d'autant plus remarquable que la pièce sera presqu'en entier jouée par des amateurs, novices aux jeux de la scène.

Enfin dans un moment assez rapproché aura lieu un second concert donné par MM. Chassaignac et Duluc. Il suffira de ces deux noms pour rappeler à tous la délicieuse fête de famille donnée dernièrement à l'Armory Hall. S'il faut en croire des amis indiscrets, nous entendrons à cette soirée des morceaux complètement inédits.

JACQUES DE R....

P. S.—Nous avons reçu, avec demande d'insertion, une lettre signée: PLUSIEURS ABONNÉS. Nous répondrons à cette demande qu'une lettre peut rester anonyme pour le public, mais qu'elle ne doit jamais l'être pour l'éditeur.

WASHINGTON.—Les journaux de Washington nous apprennent que Mme John Quincy Adams, frappée de paralysie il y a quelque temps, est maintenant hors de danger. La femme du Président se rétablit aussi promptement. Son état n'inspire plus d'inquiétude au général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1849.

M. PIERRE DAVIS.

Monsieur,

Les soussignés, au nom de la majorité de nos concitoyens, viennent vous témoigner leur désir de reconnaître les sacrifices nombreux et dévoués que vous vous êtes imposés depuis de longues années, pour doter notre ville de la première scène lyrique et dramatique des Etats Unis, et la rendre le seul temple où se conserve dans toute sa pureté le culte de la langue qu'ont illustrée Racine, Molière et Voltaire.

Nul d'entre eux n'ignore que ce n'est que grâce à vos efforts inouïs, guidés par une sage expérience et un goût cultivé des arts, que la Nouvelle-Orléans est redevable de ce théâtre qui lui donne droit au titre glorieux de l'*Athènes* du Nouveau Monde.

Mais une affreuse épidémie étant venue désoler notre cité durant le cours de la saison dernière et jeter son influence maliciouse sur l'éclat de nos plaisirs, les soussignés ont compris que vos sacrifices personnels ne sauraient suffire à l'immense perte que ces événements vous ont fait subir; et c'est en vue de réparer, autant qu'il est en leur pouvoir, et ces pertes et ces sacrifices, que les soussignés vous prient de vouloir bien accepter de leur part, un bénéfice d'une représentation solennelle, dont vous-même fixerez et l'époque et la composition.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

G. BURKE,	EDM. J. FORSTALL,
N. N. WILKINSON,	H. B. CENAS,
A. H. CENAS,	C. M. CONRAD,
JOHN PEMBERTON,	GEO. URQUHART,
B. PESCHIER,	A. K. JOSEPHS.

A MM. G. Burke, N. Wilkinson, Edm. J. Forstall, H. B. Cenas, A. H. Cenas, C. M. Conrad, John Pemberton, G. Urquhart, A. K. Josephs, F. Peschier.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1849.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée du 4 mai.

Permettez moi, d'abord, de vous remercier des éloges trop flatteurs que vous voulez bien m'adresser. Si mes faibles efforts ont contribué au maintien de l'opéra français dans notre ville, les encouragements d'une population éclairée ne lui ont pas fait défaut; j'en reçois une nouvelle preuve dans le témoignage spontané de sympathie que vous me donnez aujourd'hui.

Une épidémie funeste, en jetant l'alarme dans nos familles et la perturbation dans les affaires, devait faire souffrir toutes les branches de l'industrie, et plus particulièrement les théâtres, ces baromètres de la prospérité publique.

J'accepte donc l'offre qui m'est si gracieusement faite, en vous laissant le soin de tout ordonner selon vos désirs.

Quelques-uns des artistes, mes pensionnaires, ayant encore des bénéfices et ne voulant rien faire qui puisse entraver la marche, de leurs spectacles il me paraît convenable, si cela ne contrarie pas vos vues, de fixer la représentation au mardi, 15 courant, dernier jour de la saison théâtrale.

Recevez, messieurs, l'expression de l'estime et de la haute considération de votre dévoué,

P. DAVIS.

Chronique Locale.

LA CREVASSE.—Il nous est pénible d'avoir à annoncer que l'espoir que nous entretenions hier sur la fermeture de la crevasse, ne sera pas de sitôt réalisé. Une personne digne de foi qui est revenue hier soir de cette scène de désastres, nous a appris que l'ouverture s'agrandissait et était alors de 150 pieds. L'eau y passe avec une grande force, et la chute représente en petit celle du Niagara. Les habitants du voisinage pensent qu'on ne pourra parvenir à boucher cette crevasse.

L'eau s'étendait d'une manière effrayante, dans la profondeur de Carollton et de Lafayette, et dans la nuit elle gagnait du côté de la ville. Dans certains endroits l'eau s'avance à un demi lieu du chemin de fer de Carrollton; il est à présumer que dans la journée une partie de ce chemin sera inpraticable. L'eau de la crevasse tombe par nappes dans le Nouveau Canal, et dans plusieurs endroits elle est de niveau avec le revêtement, et malheureusement le Lac est en ce moment trop élevé pour recevoir l'écoulement.

Afin de protéger la ville de l'inondation, autant que possible, les autorités emploient beaucoup de travailleurs, qui sont occupés à élever un encaissement au côté du Canal; mais comme le danger augmente chaque jour, 4 à 500 personnes travaillent aujourd'hui à cette levée.

Hier soir à 11 heures, l'eau s'étendait déjà à la rue Hercules, dans la Seconde Municipalité, et une partie de la rue White était noyée.

Les habitants qui demeurent dans le derrière de la ville sont dans les plus vives alarmes, et il devient urgent que nos autorités prennent de promptes mesures pour arrêter le cours des eaux.

VOL.—John Williams et Martin Bady ont été arrêtés lundi soir dans la 1ère municipalité, ayant en leur possession un paquet d'effets d'habillements qu'on suppose avoir été volés. Ces individus ont été envoyés, hier, par le recorder Genois, par devant la 1ère Cour de District.

—Wm H Chambers a été envoyé, par le recorder Genois, par devant la 1ère Cour de District, sous l'accusation d'avoir volé quatre cuillers d'argent, deux bourses, un collier et un médaillon, pendant l'incendie qui a eu lieu samedi dernier.

—Deux ou trois jeunes enfants, accusés d'avoir volé du sucre sur la Levée, ont été envoyés en prison pour cinq jours à la maison de travail de la municipalité.

—Une montre en or, valant environ $100, a été déposée hier au bureau du recorder de la 1ère municipalité, par M. James Honard, qui prétend que cet objet lui a été laissé en gage pour $5, par un nommé J. Donnelly. Il ajoute que celui ci lui proposa de lui vendre cette montre pour la somme de $15. L'accusé devra faire valoir ses droits à cette propriété.

Charles Ringel a porté plainte devant le recorder Genois, contre un nommé Charles Hellerman, qui, dit il, est venu l'assaillir chez lui, et a tenté de le frapper avec un couteau. L'accusé a été admis à fournir caution.

Mme Georges a été condamnée hier par le recorder Genois, à payer une amende de $15 pour avoir tenu une maison de débauche et à défaut de paiement, a été envoyée à la maison de travail. Il paraît que cette dame a l'habitude de lancer des briques et autres projectiles sur les personnes qui passent devant sa maison.

(Communiqué.)

MM. les Editeurs,

Nous avons vu il y a quelque temps dans votre estimable journal un article communiqué portant pour signature A. G. M. Cet article recommandait M. ZÉNON LABAUVE, de la paroisse d'Iberville, aux suffrages de ses concitoyens. M. Labauve est en effet l'un des planteurs les plus honorables et les plus justement estimés de la Louisiane. Nous le verrions avec plaisir investi par la Convention whig de Bâton Rouge de la candidature aux fonctions de Gouverneur. Dévoués au parti dont vous êtes l'organe, nous croyons devoir ajouter notre voix à celle de votre correspondant et prêter notre concours à M. Labauve. Personne ne remplirait mieux que lui les éminentes fonctions de premier magistrat de l'Etat. Nous serions heureux si la Convention le nommait candidat. Ce choix serait on ne peut plus heureux. Soyez persuadés que nous ferons tous nos efforts pour assurer son élection, et nous croyons pouvoir ajouter que nous y réussirons. M. Labauve sera vivement appuyé par les paroisses de la campagne.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANTS.

NOUVEAUX COLLECTEURS.—Les personnes suivantes viennent d'être nommées collecteurs par le président:—HOOPER C. HICKS, à Vienne, dans le Maryland; ROBERT MITCHELL, à Pensacola, dans la Floride; JAMES R. SANCHEZ, à St-Augustin, dans la Floride; ELIAS POND, à Genesee, Etat de New-York; EZRA SWIFT, à Chatplain, Etat de New-York; WILLIAM S. MALLICOTE, à Yorktown, dans la Virginie.

SUICIDE.—M. VERGNOL, vice-consul de France à Charleston, s'est suicidé dans cette ville le 2 courant. Il causait avec un ami, lorsque s'interrompant brusquement, il tira un pistolet d'un tiroir, en appliqua le canon sur l'une de ses tempes et se fit sauter la cervelle. On croit que M. Vergnol était atteint d'aliénation mentale depuis quelques jours.

HAÏTI.—Le *Moniteur Haïtien* du 31 mars publie les bulletins et les ordres du jour du président Soulouque. Celui-ci s'exprime de la manière suivante dans une proclamation du 19 mars:—Je ne souffrirai pas qu'il existe dans cette île aucun autre gouvernement que celui de la république haïtienne, une et indivisible. J'ai juré sur mon épée et sur la constitution de maintenir l'intégrité du territoire national; je serai fidèle à mon serment."

LE CABINET DU 20 DECEMBRE.

La *Presse* apprécie sévèrement la politique du cabinet du 20 décembre. Voici comment se termine un article qu'elle publie, sous ce titre: FORCE ET LIBERTÉ:

"Force et Liberté: voilà notre mot d'ordre. Le Gouvernement du 24 février avait fait de la liberté sans force, le Gouvernement du 24 juin avait fait de la force sans liberté. Entre ce double écueil, telle nous paraissait devoir être la mission du ministère du 20 décembre. Comment ne l'a-t-il pas conçue ainsi? Comment M. Odilon Barrot n'a-t-il pas compris qu'imiter M. Guizot, c'était l'absurde et se condamner; c'était jouer de nouveau le jeu de M. Ledru-Rollin; c'était s'ôter sa valeur et sa signification, c'était perdre à plaisir le fruit de vingt années d'opposition consciencieuse? M. Odilon Barrot, que donc pouvait être le [illegible] qui lui demandait cette vérité? M. Odilon Barrot devait rendre sa force dans le ministère inébranlable, à des principes qui avaient été ceux de toute sa vie. Plus cette fidélité aurait été scrupuleuse et plus cette force aurait été grande. Assurément, de ces deux dangereux—M. Guizot ou M. Ledru-Rollin—au pouvoir,—le plus imminent n'était pas le premier, alors, ce que conseillait la prudence à M. Odilon Barrot, c'était de s'appliquer à ôter à M. Ledru-Rollin tout juste motif de revenir, toute raison plausible d'exister politiquement.

"Or, c'est absolument le contraire qu'a fait M. Odilon Barrot. Il semble ne s'être appliqué qu'à rendre M. Guizot inutile. Ceux de ses [illegible]

lettre qui veut entrer [illegible] [illegible] contre laquelle la grande politique de M. Odilon Barrot devait la tenir en garde; afin qu'il ait commis cette faute, il faut qu'il y ait été entraîné; il sera arrivé à M. Barrot ce qui est arrivé à M. Guizot. C'est M. Hébert qui, par cette aigreur de caractère, qu'on prend souvent pour de la fermeté, pousse dans une voie funeste le cabinet du 29 octobre; nous ne serions pas étonnés que ce fût M. Léon Faucher qui ait entraîné dans la même voie le cabinet du 20 décembre. M. Faucher et M. Hébert ont plus d'un rapport commun: même aigreur de caractère, même sécheresse de langage, même confiance en soi-même, même infatuance, même attitude, même conformation logique grêle et anguleuse, même tendance, enfin, à porter les situations à l'extrême.

"C'est cette situation extrême que nous déplorons, car fausser une touche du clavier politique, c'est en détruire tout l'accord."

LA RUSSIE ET LA PORTE.

La correspondance suivante, datée de Constantinople, le 25 mars, résume nettement la situation réciproque de la Porte et du gouvernement russe.

"Plus libres désormais par la destitution de Riza-Pacha, qui entravait la marche du ministère et voulait faire arriver ses amis aux premiers postes de l'administration pour se frayer le chemin du grand-visirat, Réchid-Pacha et Ali-Pacha, les deux hommes les plus considérables de la réforme, poursuivent avec autant de calme que de fermeté la tâche qu'ils ont entreprise à l'effet d'obtenir l'évacuation des Principautés sans sacrifier aucun des droits de la Porte.

"Ces jours derniers, il n'était bruit, dans les salons diplomatiques de Péra, que de la retraite prochaine des Russes, non seulement de la Transylvanie, mais encore les Principautés. M. Titof et ses agens accrédités ont ce bruit de leur mieux, et en donnaient pour preuve les marchés d'approvisionnement que les Russes ont récemment passés dans les provinces danubiennes, marchés dont la durée n'est que de deux mois. Les gens clairvoyants n'ont vu là qu'une habile tactique pareille à celle dont les Russes se servirent dans les Principautés, l'été dernier. En effet, à cette époque, les Russes firent un mouvement de retraite vers la ligne du Pruth, et cependant ils occupent encore la Moldo-Valachie. Que dire à des gens qui ont l'air de vous donner raison en quittant des lieux qu'ils occupent sans droit? L'opinion publique se calme et s'applaudit du résultat qu'elle croit avoir obtenu; mais elle ne tarde pas à s'apercevoir qu'elle a été mystifiée.

"La diplomatie moscovite est habile, et ce n'est pas au moment où nous voyons ce qui se passe en Prusse et en Autriche, que l'empereur Nicolas songera à retirer ses troupes de la Transylvanie et des Principautés danubiennes. Cela est si vrai, que le nombre des Russes dans ces pays augmente tous les jours, et qu'en ce moment même il n'y a pas moins de 100 à 110,000 hommes. En voulez vous une preuve plus convaincante? Le consul-général russe, M. Kotzebue, avait annoncé au caïmacan de Valachie que la quarantaine du côté de la Russie serait diminuée, tandis qu'elle serait augmentée du côté de la Turquie, lui faisant savoir en même temps qu'il tenait à sa disposition un grand nombre d'officiers russes pour surveiller l'application des nouvelles mesures. Le caïmacan en référa à Fuad Effendi, commissaire de la Porte, et celui-ci ne manqua pas de protester contre un projet qui faisait si bon marché des droits de la puissance suzeraine. Les Russes, qui se croient chez eux, ont passé outre, et, à l'heure qu'il est, toutes les quarantaines sont dirigées par des officiers de cette nation. Ce n'est pas tout; le général Lüders vient de faire élever, sur plusieurs points de la Moldavie et de la Valachie, des retranchements fortifiés de 50 à 60 canons; il a, de plus, fait construire des routes stratégiques qui vont jusqu'aux frontières de la Transylvanie. En ces temps de crise politique, il y aurait de la naïveté à croire que les Russes vont quitter des positions aussi avantageuses, et d'où ils peuvent agir sur toutes les populations slaves de la Turquie et de l'Autriche. D'ailleurs, ils n'ignorent pas que l'entente entre les Hongrois et les Slaves se fortifie tous les jours davantage. Le coup d'état, que vient de faire l'Autriche, et qui a produit en la plus grande sensation, ne contribuera pas peu à rapprocher ces populations de nationalité différente, et ce n'est pas lorsque ce rapprochement peut faire courir les plus grands dangers à l'empire d'Autriche, que la Russie peut songer à s'éloigner des provinces Moldo-Valaques et de la Transylvanie. Les affaires de François Joseph ter n'y vont d'ailleurs pas très bien.

"Après avoir battu le prince Windischgraetz à Erlau, le général Dembinski a repris Koschau et s'est avancé vers Gyongyös et Slatvan, à six lieues de Pesth. La dernière rencontre entre les Magyares et les Autrichiens a eu lieu à Bagh, et comme ceux-ci n'ont pas publié de bulletin à cette occasion, on peut augurer de ce silence qu'ils n'ont pas été victorieux. D'un autre côté, les Autrichiens sont à peu près chassés de la Transylvanie.

"Les Russes ne songent donc point à repasser le Pruth. On l'a cru un instant ici, mais à tort, et l'on s'est un peu fait d'en faire honneur à l'attitude de la France et de l'Angleterre. Or n'en est pas encore là, et pour y arriver, il faudrait autre chose que des notes diplomatiques. En supposant même que l'évacuation eût avoir lieu d'ici à quelques mois, pourrait-on la considérer comme une grande victoire? Les Russes ne sont pas entrés dans les Principautés pour y rester toujours, et s'ils s'en vont, c'est qu'ils n'auront plus rien à y faire.

"L'évacuation n'est rien si l'on ne donne pas une solution positive à cette grande question des Principautés. Il faut qu'on définisse clairement les droits de la Turquie et ceux de la Russie, si l'on ne veut voir, avant peu, les mêmes embarras se représenter. La Turquie, à l'égard des provinces danubiennes, est puissance suzeraine, et la Russie est simplement garante des concessions que la Porte a faites aux Principautés. Tous changements pourraient donc, avoir lieu, par l'accord de la Porte et des Principautés, sans que la Russie eût à s'en mêler d'aucune façon. Cependant le cabinet de Pétersbourg ne l'entend pas ainsi, et la question [illegible] il agit prouve qu'il croit son droit [illegible] lement égal, mais encore supérieur à celui de la cour suzeraine. Qui pourrait contester [illegible] ne soit là une violation de l'indépendance de la Turquie, garantie par les conventions de 1840 et 1841, violation que la France et l'Angleterre, signataires des conventions, ne doivent pas tolérer. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs, que l'Angleterre demande l'évacuation des Principautés; ce qui n'a pas empêché les Russes d'y rentrer aussi souvent qu'ils l'ont jugé utile à leurs vues. La France et l'Angleterre devraient donc saisir l'occasion présente pour faire déterminer, d'une manière sérieuse et définitive, la position de la Russie et de la Porte vis-à-vis des provinces danubiennes, et sortir ainsi une question pleine d'embarras irritants et de dangers pour la paix générale. C'est le seul moyen aussi de donner un sens vraiment sérieux à l'évacuation, laquelle, dans le cas contraire, ne sera qu'un fait sans portée, et, à moins que l'action de MM. Aupick et Canning ne soit gênée par les instructions de leurs gouvernements respectifs, je suis persuadé qu'ils poursuivront la solution que j'indique."

PROGRAMME DES SOCIALISTES.

Les journaux socialistes publient le programme des principes qu'ils entendent soutenir en commun. Nous reproduisons ce programme à titre de document:

"Défense énergique de la force républicaine et du suffrage universel direct.

"Maintien et développement de la constitution dans le sens démocratique.—Unité du pouvoir. Subordination formelle du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale.

"Liberté réelle de la presse.—Abolition des cautionnements et des privilèges d'imprimerie. "Inviolabilité du droit de réunion et d'association.

"Droit au travail.

"Institutions de prévoyance pour les infirmes et les vieillards.

"Education commune, gratuite, obligatoire et intégrale en raison des aptitudes.—Les aujourd'hui large extension de l'instruction primaire.—La noble fonction d'instituteur convenablement rétribuée et rehaussée aux yeux des populations.

"Réforme administrative et judiciaire.

"Simplification des rouages dans l'administration et des formalités dans la justice.

"Organisation démocratique des services publics.—Conditions d'admissibilité; garanties de capacité; indépendance du fonctionnaire en dehors de sa fonction.

"Révision des codes.—Justice véritablement gratuite.—Abolition de la contrainte par corps.—Abolition de la peine de mort en matière criminelle.

"Réorganisation démocratique de l'armée de terre et de mer.—Révision du code militaire.—Amélioration du sort des soldats et des sous-officiers.—Abolition de la conscription.

"Réforme financière.

"Organisation démocratique du crédit foncier, agricole, industriel et commercial.

"Centralisation et exploitation, au profit de la société tout entière, des assurances, de la banque, des chemins de fer, des canaux, des mines, des voies de communication et des mines.

"Réforme du régime hypothécaire.

"Abolition de l'usure.

"Réduction du budget et répartition équitable des charges de l'impôt.

"Abolition de l'impôt du sel, de l'impôt des boissons.

"Abolition de la corvée moderne, c'est-à-dire de la prestation en nature.

"Suppression de l'exercice.

"Suppression des octrois.

"Révision des lois de douanes.

"Large développement de l'agriculture et de l'industrie; mise en valeur des terres incultes; vaste système d'irrigation et de reboisement.

"Régularisation, moralisation du commerce encouragé dans son essor loyal, dans son développement utile, mais purgé de toutes les fraudes, de toutes les exactions qui le déshonorent.

"Création d'entrepôts et de bazars nationaux.

"Encouragement aux associations agricoles et industrielles.

"Colonisation agricole à l'extérieur et à l'intérieur.

"Organisation démocratique et développement des sciences et des arts appliqués aux besoins de la société nouvelle.

"Accroissement de la richesse publique par l'association des éléments producteurs.

"Respect des nationalités.

"Affranchissement et sainte-alliance des peuples, solidarité des races.

"Ont adhéré à cette déclaration et à ce programme, les journaux:

"*La Réforme*,
"*La République*,
"*Le Peuple*,
"*La Révolution démocratique et sociale*,
"*Le Populaire*,
"*Le Travail affranchi*,

"*La Démocratie pacifique*, sauf réserve de son opinion, en ce qui touche la liberté de l'enseignement sous la surveillance du gouvernement."

ROGNURES.

Les Chinois, très habiles en agriculture, et souvent resserrés par une nombreuse population, ont imaginé un genre de culture [illegible] au milieu du monde. Pour [illegible] au [illegible] qui leur manque, ils construisent, avec des bambous ou toute autre espèce de bois, des radeaux qu'ils recouvrent avec des nattes sur lesquelles ils apportent de la terre, et forment ainsi des champs flottants sur lesquels ils sèment et récoltent du riz. Ce fait est constaté par plusieurs voyageurs, et un grand cultivateur du midi de la France possède dans sa collection plusieurs dessins qui représentent ces îles factices couvertes de riz, dont l'un, colorié et très bien exécuté, a été fait en Chine.

—Il y a quelque temps un dentiste anglais trouvait dans l'éther le moyen de nous arracher les dents sans douleur; aujourd'hui un dentiste français fait beaucoup mieux. Il trouve dans l'*algosine*, ou chloroforme dentaire, le moyen de ne pas les arracher du tout, en paralysant, ou plutôt en algonitissant la dent même. Aussi, ce nouveau chloroforme, que chaque personne peut s'appliquer elle-même, paraît-il appelé à un grand succès.

—L'Académie des sciences morales et politiques vient de charger M. Blanqui de faire, sur la situation des classes agricoles en France, des recherches et un travail analogues aux recherches qu'il vient de terminer et au rapport qu'il a présenté récemment sur la situation des classes ouvrières de la France en 1848.

—Le gouverneur du Sénégal vient de demander la décoration de la Légion d'Honneur pour un nègre nommé Joseph, inventeur d'un système spécial de brise-lames pour la barre de Saint-Louis qui est comme on sait si redoutable.

—On lit dans l'*Echo d'Oran*:—Un des plus violents ouragans qui, de mémoire d'homme, aient désolé notre ville, a éclaté dans la soirée du 10 de ce mois. Le quai a été presque entièrement dépavé, et la route près du fort Lamoune à moitié défoncée. Le parapet du mur de soutènement de la nouvelle route, récemment construit par le corps des ponts-et-chaussées, s'est écroulé, en même temps que la mer enlevait toutes les constructions commencées par le génie, pour la nouvelle batterie qui doit défendre le port, ainsi que 2,000 mètres cubes de remblais auprès de l'abattoir.

"La mer avait envahi la route de Mers-el-Kebir, près du tunel, et coupait le chemin. Dans ce dernier port, une barque espagnole a été complètement perdue, et une grande quantité d'autres embarcations fortement endommagées. Un bateau monté par cinq marins, ayant chassé sur son ancre, a été jeté par les vagues sur le chemin de halage.

"Malgré la tempête, le bateau de Marseille, qui avait mis à la voile le 10, à midi, n'est pas rentré, comme on l'avait dit, à Mers-el-Kebir. Tout porte à croire qu'il aura eu le temps de trouver un abri dans un des ports de la côte d'Espagne.

"Le bateau d'Alger, qui devait partir le 10 au soir, est resté forcément à Mers-el-Kebir, et n'est sorti que le 13, à trois heures du matin.

De son côté, un journal d'Alger donne les détails suivants:

"Les nouvelles qui nous parviennent de la côte de l'ouest nous apprennent que la tempête qui régnait ici, il y a quelques jours, s'est fait sentir avec plus de violence encore du cap du détroit. Le 10 mars, auprès de Gibraltar, huit bâtiments ont été jetés à la côte dans la baie d'Algésiras. Il y avait dans ce nombre un beau trois-mâts américain venant de la Nouvelle-Orléans. Les arbres de l'Alameda, promenade de Gibraltar, ont été brisés ou déracinés. De mémoire d'homme on n'avait vu pareille tourmente. Il est fort à craindre que, par le retour du courrier de l'est, nous apprenions que la côte orientale de l'Algérie ait aussi payé le tribut de quelque désastre de ce genre."

NOUVELLES LYRIQUES.

Le *Prophète*, du Théophile Gautier dans un de ses derniers feuilletons, est retardé de quelques jours, expérience faite, en a trouvé que la pièce durait jusqu'à une heure du matin: il a fallu se résigner à des coupures, et cela est fâcheux, car dans une étoffe si ramagée de poésie, l'ouverture, qu'on disait admirable, a dû être remplacée par une courte introduction; des chœurs ont été retranchés; un rôle très beau et regrettables, dit-on, qui pouvait entrer sans chercher que ne fut superbe!—La semaine prochaine, probablement, verra le nouvel chef d'œuvre, mis par ceux qui l'ont entendu, dit-on, sera, mis par ceux qui l'ont entendu, au niveau des chefs-d'œuvre de Robert le Diable et des Huguenots.

En attendant ce grand événement musical l'Opéra-Comique fait des recettes monstrueuses avec les Mousquetaires, dont le succès augmente à chaque représentation. Les beautés de la partition si remarquables que Limnander, ce dilettante plus excellent encore, et plus comprises, sont bien plus applaudies fréquemment. Le premier du troisième acte est un chef-d'œuvre et une merveille des perfections de chanteuse, se montre pleine d'amour, de grandeur, de pureté dans le rôle de Hermann Léon à lui du barde Zoka, un type complet, et Buche, le ténor, transport de la répétition par les trésors de sa voix vive, douce et pure, par la [illegible] une méthode exquise. Les Montenegrins auront un succès de Val d'Andore.

Achevons cette petite chronique musicale en disant que dans les derniers concerts donnés à la salle de Herz, on a entendu le jeune Léon Reynier, le premier prix de violon du Conservatoire, qui a joué avec un feu, une adresse et une maestria admirables, et M. Marie Damoreau, fille de la cantatrice, qui a vaincu, en composant quatre mains de Thalberg, une grande fantaisie de Mlle Marie Mira, une grande fantaisie de Thalberg, sur la Norma, d'une manière surprenante pour la vigueur, la précision et l'égalité. Le talent héréditaire dans la famille de Mme Damoreau, et le piano de la fille chante comme le gosier de la mère.

CONSEIL GENERAL.

Séance du lundi, 7 mai 1849.

Conformément à la loi, le Conseil Général de la ville de la Nlle-Orléans s'est réuni aujourd'hui, à 6 heures du soir, dans la salle des délibérations de la 1re Municipalité.

M. C. Roselius est appelé au fauteuil.

Sur motion de M. Benit, M. Charles Cuvellier est nommé secrétaire par intérim.

Les membres présents sont: Pour la 1re Municipalité—MM C. Roselius, L. Surgi, F. Benit, B. Viennet: pour la 2e Municipalité—MM. G. Allan, J. E. Caldwell, N. Jarvis: pour la 3e Municipalité—MM. J. Theard, J. M. Vandegriff.

Les membres absents sont: pour la 2me Municipalité—M. C. Tompkins: pour la 3e Municipalité—MM J. Beebe, J. Culbertson.

On donne lecture du message suivant transmis par le Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

7 mai 1849.

Au Président et aux Membres du Conseil-Général de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs:—La loi vous fait un devoir de vous réunir aujourd'hui pour la première fois. Je profite de cette occasion pour exprimer l'espérance que notre mutuel concours sera utile aux intérêts communs de la ville.

Je vous envoie ci-inclus un état de la caisse générale d'amortissement que m'a transmis le contrôleur. Vous y verrez le chiffre probable des recettes et des dépenses pour l'année 1849. Je vous adresse également des états fournis par les trésoriers des trois Municipalités et établissant les revenus de chacune de ces corporations afin que vous puissiez déterminer les quotités pour l'année 1849.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous la liste des membres élus récemment au Conseil Général et qui ont les qualifications requises pour siéger en cette qualité durant cette année.

Première Municipalité:—MM. C. Roselius, L. Surgi, J. Benit, B. Viennet.

Seconde Municipalité:—G. Allan, J. E. Caldwell, W. C. Tompkins, N. Jarvis.

Troisième Municipalité:—J. M. Vandegriff, Julius Beebe, Thos. Theard, J. Culbertson.

Je suis, Messieurs, etc.,

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un président. MM. Benit et Allan sont nommés scrutateurs. Sur 9 voix, M. C. Roselius en obtient 8; une perdue. Conséquemment M. Roselius est élu président du Conseil.

Sur motion de M. Allan, le président nomme MM. Surgi, Caldwell et Theard pour examiner les qualifications des membres élus.

Le comité présente le rapport suivant qui est adopté:

Votre comité chargé d'examiner les qualifications des membres, annonce que les personnes suivantes sont dûment élues:

Pour la Première Municipalité:—C. Roselius, J. Benit, B. Viennet.

Pour la Seconde Municipalité:—George Allan, W. C. Tompkins, N. Jarvis.

Pour la Troisième Municipalité:—J. M. Vandegriff, J. Culbertson.

(Signé)

L. SURGI,
J. E. CALDWELL,
THE. THEARD.

Sur motion de M Benit, le président nomme MM. J. Benit, J. M. Vandegriff et N. Jarvis pour examiner les qualifications des membres qui ont soumis le précédent rapport.

Le comité présente le rapport suivant qui est adopté:

Le comité chargé d'examiner les qualifications de MM. L. Surgi, pour la Première Municipalité, J. E. Caldwell, pour la Seconde, et Thos. Theard, pour la Troisième Municipalité, déclare que les membres ci-dessus nommés sont dûment élus.

(Signé)

J. BENIT, rapporteur.
J. M. VANDEGRIFF,
NATHAN JARVIS.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection des officiers pour la présente année.

M. Benit nomme M. Richard Hagan, comme candidat à la place de secrétaire. M. Jarvis désigne M. J. B. Walton.

MM. Surgi et Viennet sont nommés vérificateurs. M. R. Hagan obtient 6 voix et J. B. Walton 3 voix perdue. M. Hagan est en conséquence élu secrétaire du Conseil Général.

M. Allan annonce M. E. Michel comme candidat à la place de sergent d'armes et de gardien des archives.—Les mêmes vérificateurs sont nommés. M. E. Michel en obtient 8; 1 voix perdue. M. Michel est conséquemment élu sergent d'armes et gardien des archives du Conseil Général.

M. Benit nomme MM. Magné & Weisse comme candidats à la place d'imprimeur. Les mêmes vérificateurs nommés.—MM. Magné & Weisse obtiennent 8 voix; M. J. Bayon [illegible]. MM. Magné & Weisse sont conséquemment élus imprimeurs du Conseil Général.

M. Allan nomme M. P. E. Warfield comme candidat à la place d'avocat du Conseil. Les mêmes vérificateurs sont nommés. Sur 9 voix M. P. E. Warfield en obtient 8; 1 voix perdue. M. P. E. Warfield est conséquemment élu avocat du Conseil Général.

Les mêmes vérificateurs [illegible] place de [illegible] du Conseil [illegible]. M. [illegible] élu [illegible] gardien de la poudrière.

M. Beebe vient occuper son siège.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection des directeurs pour représenter la [illegible] de la Compagnie des [illegible] [illegible].

[illegible]

Sur motion de M. Surgi, le président est autorisé à nommer les comités permanents. Il les forme comme suit:

Comité des finances:—MM. Caldwell, Jarvis et Benit.

Comité des réclamations:—MM. Benit, Culbertson et Viennet.

Comité des affaires du jury de police:—MM. Theard, Allan, Roselius et Theard.

Comité des routes et prisons:—MM. Surgi, Allan et Vandegriff.

Sur motion de M. Vandegriff, les [illegible] trésoriers des trois Municipalités [illegible] par le contrôleur de la caisse générale d'amortissement [illegible] au comité de finance, avec ordre de fixer les quotités à verser par chaque Municipalité dans la caisse d'amortissement.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à jeudi, le 10 courant, à 6 heures.

CHARLES CUVELLIER, Secrétaire par intérim.

Décédé hier soir à 8 heures 1/2, à l'âge de 14 ans, ALPHONSE JACQUEMIN. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Le corps est exposé chez son père, encoignure Bourbon et St Louis.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 8 mai 1849.

Les nouvelles par le steamer America qui ont été reçues ce matin, ne présentent aucun changement sur le marché au coton de Liverpool. Notre marché a été assez animé aujourd'hui, les ventes ont été de 7,500 balles à des prix très fermes. Low Midding à Good Middling 6¾ @ 6⅞ la livre.

Les marchés au sucre et à la mélasse sont peu animés. Les cours n'ont pas varié.

Le marché à la farine est plat et les cours sont à la baisse. La demande de maïs est bonne; les cours sont 44 @ 48 c. le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié, les transactions se font par petits lots.

Le whisky est plat, cours 16½ @ 17 c. le gallon. Le change est ferme.

Le fret est plat, coton pour Liverpool, 5/16 d.

Grande vente de Marchandises Françaises.

L'attention des acheteurs de marchandises sèches, est appelée à la vente du stock de MM. Baréleau & Fesse, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, à leur magasin, No 25, rue de Chartres (au premier.)

Les conditions de la vente sont très libérales. Voyez les annonces.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Steamship Yacht, Thompson, pr Lavacca.
Navire Ashburton, Williams, pr Gothenburg.
Chas Humphrey Valpey, pr Liverpool.
Sheffield, Smith, pr New York.
Brick Louisa, Kindelstod, pr Gothenburg.
Goelette Iva Blue, Dearborn, pr New York.
Wm Thompson, Crowell, pr Key West.
Gov Bennett, Ellis, pr Pensacola.
P M Sears, Bodfish, pr Barataria Bay.
Victoria, Ashby pr Apalachicola.

ARRIVÉS.

Navire Maid of Orleans, Dennie, de New-York.
Marion, Thompson, de New York.
Barque Plymouth, Perkins, de Vera Cruz.
Brick Lima Higgins, de Vera Cruz.

—STEAMERS—

Aberdeen, Claude, de Memphis.
Cora, Keating, de Camden.
Eliska, Lindley, de Bayou Sara.
Belle Creole, Gregory, de Louisville.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 30 avril—Expédiés, navires Sultana, Barrett, Camden, Finney, barque Cerro, Hodge, goélette Nouvelle-Orléans Gallot; le brick Thomas, Merrill; brick Kedron, Ganney; steamer [illegible], Nouvelle-Orléans—Parti, navire Gio Evenges, [illegible] Nlle-Orléans.

BOSTON, 30 avril—Expédié, barque Fanny, Simmons, pour la Nlle-Orléans.

PHILADELPHIE, 30 avril—Arrivés, barque Selma, Tillinghast; bricks Jeannette, Rainbow, Machone, de la Nouvelle-Orléans—Expédié, navire Lehigh, Stewart, pour la Nlle-Orléans.

NORFOLK, 1er mai—Arrivé, goélette May Flower, Churchill, de la Nlle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.

America, pour New-York..............21 Avril
Hibernia, pour Boston...............28 Avril

D'AMÉRIQUE.

America, de New-York................16 Mai
Hibernia, de Boston.................23 Mai

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los socios que la componen se reunirán en asamblea general el lunes próximo 14 del corriente, à las 4 1/2 en punto de la tarde, en la sala de Baile de Orléans, arreglo al artículo 23 sección 1a. de nuestros reglamentos; y no haber tenido efecto la citada para el 5 del actual à causa del mal tiempo. Se recomienda la mayor puntualidad.

Por orden del presidente,

Nueva Orléans, mayo 9 de 1849.—

FDO. DE FUENTES,
Secr. Tesorero.

9 mayo

Demande de nourrice.

ON demande une nourrice; s'adresser No 225, rue Bourbon. 9 mai—3

AVIS—Le soussigné prévient le public qu'il ne répond d'aucune dette que pourrait contracter sa femme HENRIETTE FLAMING. Nouvelle-Orléans, le 8 mai 1849.

LOUIS FLAMING.

9 mai

EN débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux, 140 barriques vin rouge Montferrand; 50 do do St Julien; 30 do do St Emilion; 10 demi barriques vin blanc Grave; 27 demi barriques vinaigre, à vendre par V. MAIGNAN, 87, rue St-Louis.

DAMEJEANNES françaises de cinq gallons, 1,200 en débarquement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 9 mai

WHISKEY Monongahela, Bourbon, Western Dupuy & Co et Pinet, Castillon et Co, genièvre, rhum, etc, à vendre par E. J. HART & CO., 25, rue Tchoupitoulas. 9 mai

SUCRE en pain et en poudre et écrasés. THE, Poudre à Canon, Impérial, Souchong, Hyson et Young Hyson.

CIGARES—10,000, qualités et marques assorties. TABAC—1,000 colis assortis, à prises et en feuilles.

VINS—Porto, Madère et vins rouges.

CARTES A JOUER Highlander, Henry 8, Decantin, papier à lettres, français et anglais, et à enveloppes, biscuits, beurre, vais de Boston, biscuits de bord, à vendre par E. J. HART & CO., 25, rue Tchoupitoulas.

CIRAGE et Encre—Un grand approvisionnement à vendre au commerce à un escompte libéral par E. J. HART, 25, rue Tchoupitoulas. 9 mai

EAU-DE-VIE de pommes, article de choix, champagne, cidre, bière brune et forte, conserves, cornichons, flacons hermétiquement bouchés, framboises, pommes sèches, noisettes, groseilles, à vendre par E. J. HART, 23 rue Tchoupitoulas. 9 mai

EN débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux, [illegible] quarts pipes cognac marque Auguste Navarre [illegible]; 10 do do Sté champagne 1810 mar que [illegible], à vendre par AUG. MOLIER, 28, Vieille Levée. 9mai—6f

HUILE-D'OLIVE—400 paniers huile d'olive grandes bouteilles, de la marque J. Plagniol, à vendre par AUG. MOLIER, 28, Vieille Levée. 9mai—6f

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier. 8mai

AVIS—M. John A. Chapman, est reconnu l'agent de Messieurs John Wightman & Co., par l'autorité des soussignés, pendant leur absence de cet Etat.

JOHN WIGHTMAN & Co.,
JOHN WIGHTMAN.

8 mai

A VENDRE un grand assortiment de bas et demi-bas blancs anglais, très bien finis, à des prix et termes excessivement modérés, par JOHN WIGHTMAN & CO., No 11, rue St-Charles au premier. 8 mai

LASTINGS—Plusieurs balles en débarquement, de différentes couleurs, comme suit: Bleu de roi, vert foncé, violet, marron, brun et noir, pour être vendus à des prix très bas, par JOHN WIGHTMAN & CO., No 11, rue St-Charles, au premier. 8 mai

Demande d'emploi.

UN monsieur, qui depuis plusieurs années, s'est consacré à l'instruction de la jeunesse de ce pays; désirerait être employé, comme instituteur, dans une famille particulière à la campagne. Il enseigne le français et l'anglais, etc. etc. S'adresser à la maison De Goër & Billard, rue des Magasins, No. 91. 8 avril—1m

F. & J. LACOSTE,
No. 145, rue Royale,

OFFRENT à vendre les marchandises suivantes, qu'il viennent de recevoir par l'Espindola et autres navires venant du Havre:

Bretelle coton blanc, tricotée, à boucle et sans boucle; de différentes qualités.

Chaussettes fil de fil, blanc et écru.

do fil d'Ecosse chinées et rayées p. hom. et enf. de [illegible] blanc et noir.

Gants fil d'Ecosse.

Caleçon pour bain.

Mouchoir de batiste fil, uni, brodé et garni d'entelles.

Boutons de nacre et fantaisie.

Rubans de fil assortis des Nos. 3 à 24.

Eau de Cologne, eau de fleur d'oranger.

Pommades, savons, extraits d'odeur et parfumerie assortie de bonne qualité.

Peignes corne, buffle et imitation écaille.

Toujours en Magasin, d'importation directe: liqueurs, fruits, cognac, tabac, vins de Bordeaux, Madère, vermuth, gin de Hollande, &c. &c. 10av

Pour cause de départ.

A LOUER—Une maison sise rue Bagatelle, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant été occupée par M. A. Pitié. Elle sera livrée le 15 juin.

Le mobilier qui la garnit et qui se compose de lustres, tables, pianos, meubles acajou, &c., sera vendu à l'amiable.

On aura de plus à louer des dépendances de maison et un [illegible].

S'adresser [illegible] au No 75, rue Bagatelle. 8mai—10f

[illegible]

A [illegible]

☞ Le navire BRUNSWICK, capitaine Thomas, commencera son déchargement jeudi 10 courant. Les consignataires voudront bien venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, sans quoi elles seront envoyées au magasin public à leurs frais et risques. 9 mai

☞ Le navire paquet UNION, capitaine Jones, de New-York, est maintenant en déchargement en face de la rue St-Joseph, sur le quai du marché Ste Marie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises en débarquement sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

J. O. WOODRUFF & CO, 93, rue des Magasins. 8 mai

☞ Les consignataires des marchandises suivantes, arrivées par le navire UNION, de New-York, sont priés de faire connaître, aujourd'hui, leur résidence au commis de déchargement sur le quai en face de la rue St-Joseph, autrement on les emmagasinera à leurs frais et périls. Ces marchandises sont:

No 44—Balles de rues en paire,
M. 30—6 caisses d'ustensiles,
T—Un triangle renfermant 20 caisses de produits.

J. O. WOODRUFF & CO, 93, rue des Magasins. 8mai

☞ Le navire VAILLANT, capitaine Daudigeos, est en déchargement vis-à-vis la rue du Quartier, 1re Municipalité. Les marchandises dont le permis n'aura pas été remis à bord dans le délai de cinq jours, à partir du 4 courant, seront envoyées dans les magasins de la Douane aux frais et risques des consignataires, qui sont requis d'en faire prendre livraison sur la levée.

VICTOR MAIGNAN, 87, rue St-Louis. 5 mai

☞ Le capitaine et le consignataire du navire français VAILLANT ne seront pas responsables des dettes contractées par l'équipage.

VICTOR MAIGNAN, 87, rue St-Louis. 5 mai

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du navire EUCHARIS, de la Martinique, ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage.

DOMINIQUE LANATA, Nos 9 & 10, rue Jefferson. 5mai

AMANDES A LA DAME—30 balles amandes écorces tendres, de Languedoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis. 8mai

VIN MUSCAT—100 caisses vin muscat de Frontignan, qualité supérieure, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St Louis. 8mai

COGNAC—10 demi pipes et 10 quarts de pipes cognac de la Rochelle, de la marque Camus, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis. 8mai

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive surfine en bouteilles de 20 onces, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis. 25 avril

VIN DE MARSEILLE—30 barriques vin rouge vieux de Marseille, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis. 8mai

SALAISONS ASSORTIES—30 caisses salaisons assorties, de Marseille, (anchois, olives, thon, olives farcies), à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis. 8mai

FRUITS AU JUS ET A L'EAU DE VIE—50 caisses fruits au jus et 50 caisses fruits à l'eau de vie assortis, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St Louis. 8mai

MADERE—30 barils madère imitation, très vieux à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St Louis. 8mai

BOUCHONS—Constamment en mains un assortiment de bouchons, fins, et extra fins, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis. 8mai

CHAMPAGNE—150 paniers champagne, de la marque Cordon Bleu, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis. 8mai

VIN EN CAISSES—100 caisses vin rouge St Julien medoc, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis. 8mai

SUCCADES—Une quantité considérable de petites boîtes succades, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis. 8mai

CAFÉ DE LA HAVANE—100 sacs café de la Havane, première qualité, en débarquement de la goëlette Harriett-Cheters; à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 8mai

FRUITS AU JUS—50 caisses de la maison Teyssonneau, en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 8mai

FRUITS à l'eau de vie—100 caisses assorties, en déchargement du navire Vaillant, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 8mai

PRUNEAUX—16 caisses de 16 bocaux, en déchargement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 8mai

SUCRE de la Havane—125 caisses sucre blanc, et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 8mai

COGNAC—10 quarts, et 10 demi pipes J. J. Dupuy, 4me preuve, dans les magasins de la Douane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 8mai

CIGARES DE LA HAVANE—50,000 cigares en déchargement de la goëlette Mary Ellen, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 8mai

CIGARES DE LA HAVANE—40,000 cigares en débarquement du navire goëlette Harriett, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée. 8mai

CIGARES PRINCIPES—De première qualité des marques bien connues du commerce, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée. 8mai

CIGARES—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée. 8mai

TABAC EN FEUILLES—De première qualité, de Vuelta de Abajo, pour cigares et tripes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée. 8mai

Maison Rouge entre les deux Marchés.
PAUL ALDIGÉ & CO.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord les articles suivants, qu'ils offrent à vendre bon marché et à prix ordinaires. Ils engagent les personnes qui ont besoin d'articles de printemps à venir visiter leur stock.

Mousselines imprimées, grande nouveauté,
Barèges, différentes nuances et qualités, etc., etc.,
Mousselines à carreaux, carreaux unis [illegible] et 12 et 25 yards,
Bris fil fini blanc, [illegible], toute aux appet,
Do do pas 10, 12 et 25 yardes,
Do do à carreaux, [illegible] 25 yardes,
Coton blanc et écru 3-4, 4-4, 5-4, 6-4, 12-4,
Mouchoirs batiste et mousseline assortis en qualités.
Flanelles, toiles d'Irlande, Bretagne, et à draps,
Batiste d'Ecosse, pour robes, nouveaux dessins,
Guingham écossais et rayés,
Mousselines blanches pour robes, unies, à carreaux, rayées, cadrées, brodées, etc.,
Rideaux, mousseline blanche brodée,
Aussi, un assortiment de ginga [illegible], dans toutes les qualités, cotonnades françaises et autres, indiennes, de fantaisie et pour meuble. Coutil français pour pantalons.

Plus, un assortiment de linge fait et chaussure qui ne laisse rien à désirer tant pour les qualités que le grand bon marché auquel ils viennent de recevoir.

P. S. Désirant clore leur stock de coton à voile, ils offrent aussi à vendre:

Pilot duck coton de No 3 @ 8, aux prix de Fabrique.
New England du No 3 @ 8, brique.

5 fév

DRILLINGS SUPERIEURS, pour le détail de la ville—1 caisse drilling blanc, extra doo; 4 caisses idem en couleur et de fantaisie; 4 caisses idem blanc, très épais, venant d'être reçus et à vendre par McDOWELL & PECK, 99, rue Gravier. 8 mai

TOILE A DRAPS, diapers et huckaback—3 caisses toile blanche de 10 et 12/4, 2 de idem demi-blanche, 2 de damassé diapré, 9/4, 2 do huckabacks blanc et écru; 5 do listados blancs et blanchis; 2 do gingham à lorities, en couleur fantaisie; 2 do nappes et serviettes, 1 do mouchoirs batiste-fil, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK, 99, rue Gravier. 8 mai

TOILE DU NORD, Ginghams, Mousseline de laine—3 caisses toile du Nord à carreaux, extra fine; 5 do ginghams à carreaux et à raies; 2 do mousseline de laine, neuf et des Indes; 5 do étoffe rayée; 2 do mouchoirs Vérone et Madras; 2 do châles en soie de fantaisie, coton et étoffe; 1 do linon fil en carreaux de couleur, supérieur, à vendre par McDOWELL & PECK, 99, rue Gravier. 5 mai

MARCHANDISES pour le Nord—Ayant droit au debenture—50 balles longs [illegible] cap. 30 do calicot, imprimés, supérieur, 10 [illegible] et mousseline imprimée et barèges [illegible] organdis; 5 do bretagnes; 2 do [illegible]; 4 do crêpes à la mariée; venant d'être reçus et à vendre par McDOWELL & PECK, 99, rue Gravier. 5 mai

ALCOOL—30 barils en [illegible] et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, coin des Magasins et Commune. 5 mai

HUILE DE LIN—50 barils huile de lin, en débarquement et à vendre par NATHAN JARVIS & Co, coin des Magasins et Commune. 5 mai

THEREBENTHINE—50 barils en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, coin des Magasins et Commune. 5 mai

QUININE—600 onces sulfate de Quinine, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, coin Commune et Magasins. 5 mai

TAYOUT FRERES,

RECOIVENT par les navires Jacques Laffitte et St. Charles, du Havre, qui sont en déchargement, un assortiment de [illegible], qu'ils offrent à vendre à très bas prix, étant [illegible] renouvellement:

[illegible] assortiment de boutons de nacre unis et de fantaisie, de grandeurs et de qualités:

[illegible]

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, le 1er mai 1849.

A UNE élection tenue le 30 avril dernier, les personnes dont les noms suivent ont été nommées Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

J. M. LAPEYRE,
GEO. URQUHART,
L. MILLAUDON,
J. F. BENJAMIN,
J. KRUTTSCHNITT,
E. ROCHEREAU,
J. P. M. DURAN,
E. M. CASTILLO,
J. TUYES.

Et à une assemblée des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été unanimement élu président.

J. TUYES, Secrétaire. 2mai—7

AVIS.
Remède infaillible contre la Dyssenterie.

AYANT la propriété de faire cesser les selles sanguinolentes du jour au lendemain, d'après les expériences d'un homme qui a habité pendant quinze ans le Sénégal et les Antilles françaises. Dépôt chez M. BENARD, Relieur, 169, rue Royale.

En 1834, les troupes françaises stationnées au Sénégal faisant la guerre aux Maures qui habitent le désert de Sahara; à St-Louis (Sénégal) nous avions plusieurs Maures prisonniers, entr'eux se trouvait un Marabout. Sans rancune pour ceux qui le retenaient captif, il se livrait à soulager le grand nombre d'Européens qui avaient la dyssenterie, ses soins et son remède furent si précieux que le gouverneur lui donna sa liberté; il laissa pour reconnaissance la propriété de ce remède qui a sauvé un grand nombre de ceux qui en ont fait usage. Ce que l'on emploie pour le faire ne peut même pas causer le malade (Charles Simon, âgé de 14 ans, l'a pris et a été guéri.) Le propriétaire de ce remède l'avait depuis vingt-deux mois lorsqu'il a été appelé à en faire usage sur lui même et s'est radicalement guéri. 2 mai—1m

Bureau du Trésorier des Travaux Publics et Améliorations de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a dix mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 21 décembre 1846, et payables en 1860; que cette somme devra être employée à cet effet, et que des soumissions cachetées seront reçues par moi, jusqu'au vendredi 29 juin 1849, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dits bons, et que les soumissions les plus favorables seront acceptées jusqu'à concurrence de la somme ci-dessus.

Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1849.
J. A. DUREL, Trésorier. 1er mai

EN débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 50 demi barriques Saint-Estèphe, 1846.

4	do	F. Graves.
4	do	Saint-Julien.
4	do	Margaux.
75 caisses		Saint-Julien.
50 do		Pontet Canet.
25 do		Chât. Yquem et Haut-Sauterne
25 do		Ch. Margaux, Lafitte, Guiraud, La Rose

DUNTZE & IHEN, coin Royale et Conti. 7mai—3f

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement des navires Exchange et Oregon, à vendre par le soussigné:

300 paniers vin de Champagne Express Brand, en bouteilles et demi bouteilles.
100 paniers vin de Champagne Flag Brand, en bouteilles et demi bouteilles.
200 paniers vin de Champagne Silery Sand, Bes. et Bes. Ievoy, en bouteilles et en demi bouteilles.
20 paniers vin de Champagne Mailly Brand, do en bouteilles et en demi bouteilles.

LÉOPOLD JEANNET, 22 rue St-Louis. 5 mai

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—20 paniers vin rouge de Champagne, Moutheim.

10 paniers vin rouge de Champagne, Ville Dormagne.

20 paniers vin rouge de Champagne, Cumières, en débarquement du navire Exchange, du Havre, à vendre par LÉOPOLD JEANNET, 22 rue St-Louis. 5 mai

EN débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux—20 barils vinaigre; 10 demi barriques vin blanc, à vendre par FERDUS FRERES, Encoignure Royale et Douane.

COGNAC—10 demi pipes Cognac Marglory 1834; 10 quarts de pipes do; 10 do do Jean Louis 1835, en débarquement du Vaillant et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti. 5 mai

VIN BLANC—10 demi-barriques vin blanc Haut-Sauterne—En débarquement du navire Vaillant, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, rue Conti.

SAUCISSONS—10 caisses saucissons en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15, rue Conti. 5 mai

TABAC—170 balles tabac de la Havane Vuelta de Abajo, pour tripes et cajas, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti. 5 mai

EAU DE VIE—20 quarts eau de vie J. Eraud; 30 barils eau de vie do; 50 quarts eau de vie J. Jacques; 40 barils do do; 5 demi pipes do John Durand, La Rochelle; 25 quarts do do do; 30 barils do do do; 17 quarts do do fine Champagne, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti.

VINS de Famille—30 barriques vin H. Talence; 10 barriques vin Médoc, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

VIN EN CAISSES—100 caisses Haut Brion, l'ordinaire. 150 do do Haut Talence, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

A vendre, en débarquement du navire Vaillant, capitaine Daudigeos, venant de Bordeaux, 32 barriques vin rouge St-Emilion No. 4. [illegible]

[illegible] barils de vinaigre Cognac A. Jouffron.

[illegible] St-Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Graves Larose et Haut-Sauterne.

5 damions bouchons fins, surfins et superfins.
40 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
10 do liqueurs assorties de Chauvet fils.
5 do Marasquin grand et petit modèle.
5 do Curaçao grand modèle.
4 do 25 paniers anisette extra superfine.

Par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

CHAMPAGNE—100 paniers champagne d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Oregon, venant du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 5 mai

A VENDRE en débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux, 30 demi pipes cognac, marque Dussaut Jne, 4me preuve. 202 quarts do do do do do. 4 futailles ficelle française de 18 à 20 pelotes à la livre. 50 barils vin blanc.

Par DOMINIQUE LANATA, Nos. 9 & 10, rue Jefferson. 5mai

EN magasin—10 quarts vieux cognac, à vendre pour clore une facture, par DOMINIQUE LANATA, Nos. 9 et 10, rue Jefferson. 5mai

A Vendre à livrer par le navire [illegible], venant du Havre: 1000 damejeannes de 5 gallons; 200 do de 3 do; 400 do de 2 do; 400 do de 1 do.

DOMINIQUE LANATA, Nos 9 & 10, rue Jefferson. 5mai

A VENDRE à livrer par le navire Caroline, de Marseille, 150 caisses savon français, 1re qualité; 150 do vin muscat; 30 balles amandes.

DOMINIQUE LANATA, Nos 9 & 10, rue Jefferson. 5mai

A VENDRE à livrer à l'arrivée du brick Nuova Germana, attendu tous les jours: 200 paniers huile, marque Plagniol; 150 caisses vermicelli d'Italie; 100 do macaroni do; 10 caisses de cédrats candis.

DOMINIQUE LANATA, Nos 9 & 10, rue Jefferson. 5mai

AVIS—Nous ne prenons aucun charroi pour le transport de nos marchandises, excepté aux charretiers qui auront de nous une autorisation écrite. B. MASPEREAU & CO., 10, rue Conde. 4 mai

A. BARRAUD
COIFFEUR-PARFUMEUR
Encoignure Royale et Orléans,

VIENT de recevoir de France un beau choix d'éventails, ivoire, os et ordinaires, monture en nacre, ivoire blanc, et autres articles trop longs à détailler. Partant sous peu de jours pour France, il offre en vente toutes ces marchandises aux prix coûtant et pour du comptant.

Il invite les personnes qui lui doivent de venir [illegible] leur compte avant son départ.

A vendre à Messieurs les COIFFEURS, cent livres de cheveux frisés à $5 la livre, et un grand assortiment de raies pour bandeaux, aux prix coûtant. 3 mai

SERRURES FRANÇAISES—12 caisses de serrures françaises numéros assortis, en débarquement du brick Antoinette, à vendre par LÉOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 5 mai

MAISON A LOUER—Une maison, rue de la Vieille Levée, No 36, possession pouvant être donnée immédiatement. S'adresser à G. M. LUCAS, 29, Bienville. 5 mai

P. MALLEBRE,
Rue Royale, No. 67,

PARTANT pour France, très incessamment, prie les personnes qui voudraient lui confier leurs ordres pour Paris, de les lui remettre le plus bref délai. Il se chargera principalement des commissions d'ameublements et objets d'art. 2 mai—1m

EN débarquement du navire Oregon, capt. Ford, du Havre, 200 demi bouteilles ... à l'huile A. Gilles & Co. 100 quarts do do do do. A vendre par B. TALAMON, 188 & 186, Royale.

128 [illegible] Mexicaines. [illegible] de Mexique, en déchargement du schooner Fanny, de Corpus Christi. R. B. BLOSSMAN, 18, Conti.

[illegible] Couvertes [illegible]

CHAUDIERES à sucre en fer forgé et barres à [illegible] en magasin et à vendre par J. Y. DE EGANA, rue Bienville. 4 mai

GRAND BAZAR,
[illegible] rue de Chartres.

[illegible]

AMUSEMENTS
THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 10 mai 1849.

(Dernière Semaine Théâtrale.)

BENEFICE DE M. ET Mme MATHIEU.

La première représentation de

La Part du Diable,

Opéra en 3 actes, d'Auber.

Intermède Musical.

Roland Furieux,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

Le spectacle commencera à 7 heures.

Demain, vendredi 11, bénéfice de M. COLIN, **La Favorite.**

SALLE DE BAL DU GLOBE,

Encoignure de Chartres et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement qui a été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du 26 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les [illegible], Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIONCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées.

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

Nlle-Orléans, 23 avril 1849.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de M. P. Conroy Jr., président, No. 5, rue du Canal, le jeudi 24 mai prochain, à 10 heures du matin, à 3 heures de l'après midi, à l'effet de prendre connaissance des affaires de la Compagnie et d'élire cinq directeurs qui devront servir pendant l'année courante.

E. WILSON, Agent-Contrôleur. 25av

CREMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMONADES,
sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 30 mars

Crème à la Glace—Salon sur l'Esplanade.

LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à aller visiter le salon ci-dessus nommé, situé vis à vis le haut de l'Esplanade, ou ils trouveront des friandises préparées de la meilleure manière. Les ordres pour dîners sont ponctuellement remplis. JACOBI & Co. 14av—1f

Sirop de Daphnine,
de P. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale.

☞ L'expérience et l'observation sont les seuls moyens de parvenir à la vérité. Aussi c'est d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et en arrêter sur le champ leur marche aigüe ou chronique. 26juin—1f

L. AVET,
Graveur sur Cachets miniature,

Encoignure Chartres et Toulouse, au magasin de Tatout frères, Nouvelle-Orléans.

L. AVET, grave des portraits sur camés, pris sur la ressemblance daguerréotype. Ressemblance parfaite garantie. 1fav—1m

LE CONSERVATEUR.
Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.

PAR les soins du CONSERVATEUR, plusieurs personnes mettent en commun, pour un même terme, une somme quelconque plus intérêts au bout de laquelle les six mois, et de concourir jusqu'au partage entre les survivants, qui se partagent le fonds ainsi entre eux, dans la proportion de leurs droits, composées.

Le bureau établi Passage de la Bourse, No. 9, entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures. 3mai—1f

FABRIQUE DE CHOCOLAT.

M. JOSEPH LLAMADA, Fabricant de Chocolat, rue Bourbon, No 222, informe le Public qu'il a transporté son domicile rue St Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine. 3mai—15f

Cognac Pellevoisin.

EN débarquement, du Jacques Lafitte, du Havre, et par la Cephalide, de Bordeaux,—20 demi pipes et 125 quarts de pipes et 175 barils cognac Pellevoisin quatrième preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, Seuls agents de MM. Pellevoisin aîné & Co. de Rochelle, et seule importateurs en cette ville de leur Cognac. 23 avril—f 32, rue de la Douane.

Bazar Louisianais.
No. 54 rue Condé.

MESSIEURS VIDAL & Co. tiennent constamment en mains un grand nombre d'articles de lainage et mercerie, qu'ils vendent à des prix très modérés:

Tapisseries avec et sans fleurs;
Eventails, un joli assortiment;
Passementerie et lingerie;
Gants et mitaines de fil;
do de fil d'Ecosse pour dames et messieurs.
Fournitures pour bourses, etc. etc. 14 avril

MARCHANDISES
SÈCHES.
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Cie., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues Canal et Dauphine, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures. 23 avril—1f

CHOLERA.

Fièvre jaune, fièvres intermittentes, guérison radicale et préservatif par le Sirop Végétal.

J. Cabanes, élève de M. le Baron Thénard, professeur de l'école de Chimie, de Paris, vient d'introduire dans cette ville le Sirop Végétal, employé à Paris à l'époque du choléra, et dont les heureux effets ont été si vivement appréciés alors dans un moment où la population se trouve exposée portant service à la communauté en lui offrant le Sirop Végétal dont les propriétés s'étendent aussi à la guérison des fièvres intermittentes et de la [illegible], et sont expliquées dans le prospectus délivré [illegible]. Prix $1.

[illegible], rue d'Orléans, No 142, au 1er. 1 m

[illegible] Drap à Chemise, Damas Ouvrés, etc. P. & E. REILLY, en Liquidation.

Encoignure des rues Royale & Canal,

VIENNENT de recevoir de Belfast, Irlande, un très grand assortiment de toiles sans apprêt, des meilleures fabriques, savoir: toiles à chemises, toiles à drape, 10¼, 11¼, 12¼, de pur lin; d'œil, lin, damassé pour nappes, ouvré à serviettes, ouvrés de table damassés, courtepointes en toiles à bordure damassés, article nouveau pour la saison d'été, toiles imprimées, genre nouveau pour robes et habillements d'enfants, etc. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant d'importation.

Les soussignés appellent L'ATTENTION PARTICULIÈRE sur leur choix de toiles au grand quantité qui sont de manufactures bien connues et qui sont vendues à des prix réellement au-dessous des prix ordinaires. 24 av—1m P. & E. REILLY.

AVIS—Le soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Septième District, borné par les rues Levée, Esplanade, Champs-Elysées et le lac Pontchartrain, invite les contribuables non-résidants de 1848 à se faire d'ici au 1er juin dans le bureau il sera pourvu par le tableau qui doit être publié à cette époque. L. J. HEBERT,

Encoignure Grands Hommes et Union.

Nota. Le bureau est ouvert de 9 heures à 2 heures. 4 mai—1f

MAISONS A LOUER.

A louer de suite trois maisons basses nouvellement bâties en briques, composées chacune de deux appartements, galerie, cuisines et deux chambres de-dessus des cuisines, water works, &c.

Ces maisons sont situées rue Tremé, près de la rue Dumaine.

S'adresser à la librairie de Victor Hébert, 149, rue de Chartres ou à la [illegible] de M. Eugène Le Moine, près de [illegible] de la Dumaine et Tremé ou les clefs sont déposées. 4 mai

AVIS—Le soussigné s'est associé avec Monsieur William C. Moss, et a recommencé l'exercice de sa profession d'avocat. J. P. BENJAMIN. 20 avril—1m

Champagne—Champagne.

25 PANIERS vin de Champagne, en débarquement du navire St-Charles et à vendre par PIERRE POUTZ, 23 rue de la Douane. 3 mai

CHAMPAGNE.—Marque de l'Ancre. 60 paniers de la marque ci-dessus, en débarquement du navire Oregon, du Havre, à vendre sur la Levée à un prix modéré par A CARRIERE, 25 Vieille Levée. 3mai—6f

Avis aux Charretiers.

JE ne paierai, à l'avenir, aucun charroi de marchandises en débarquement qu'aux charretiers porteurs d'ordres écrits par moi. JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 2 mai

Avis aux Planteurs sucriers.

CHAUDIERES à feu, en fer fondu et battu grandeurs assorties de 36 à 40 pouces. Aussi, moulins à sucre verticaux, rouleaux 36 sur 66, 36 sur 24 pouces, avec bras [illegible] et roues extras, à vendre par Y DE EGANA, 47, Bienville. 19 av

70 BARRIQUES vieux vin Château Haut Brion de Eug Larrieu, 1841. 36 caisses vieux vin Château Haut Brion de Eug Larrieu, 1841. 12 caisses vin de Lunel, [illegible]. 60 paniers Champagne [illegible] à vendre par [illegible]. 9 mars—3f

[illegible]

ONT constamment [illegible] Anthracite. [illegible]

AVIS—[illegible] absence de la ville [illegible] Bordeaux, [illegible]. FERDUS FRERES, Enc. Royale et Douane. 1er mai

EN [illegible] du navire français Vaillant [illegible] Bordeaux, [illegible]

[illegible]